



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 95365

### Texte de la question

M. Édouard Courtial appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la fermeture du centre de déminage basé à Amiens. Si la direction générale de la sécurité civile a annoncé le 18 décembre 2015 sa fermeture, il semble que cette décision ne soit pas opportune. En effet, compte tenu de l'histoire de ce territoire de nombreux obus de la Première Guerre mondiale peuvent encore être découverts, comme le démontre l'intervention du 19 mars 2016 sur la commune de Rantigny. Par ailleurs dans le contexte actuel de menace terroriste, ces services sont amenés à être de plus en plus sollicités, ne serait-ce que dans le cadre de colis suspect. Il lui demande de sursoir à cette fermeture et d'envisager une solution afin de pérenniser son implantation.

### Texte de la réponse

Créé il y a 70 ans pour assurer la collecte et la destruction des munitions historiques utilisées lors des deux guerres mondiales, le service du déminage consacre aujourd'hui une part croissante de son activité aux missions de lutte contre le terrorisme. Cette nouvelle répartition entre les différentes missions a conduit la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) à revoir l'implantation territoriale des centres et à développer des mutualisations avec le ministère de la Défense. Aussi, la réforme du déminage « Déminage 2020 » prévoit la création de centres régionaux forts dans les grandes agglomérations constitués par le renfort en personnel issu du pacte de sécurité, auquel s'ajoute le redéploiement des effectifs concernés par la fermeture de plusieurs centres. La fermeture du centre d'Amiens est prévue pour le 1er février 2017. Actuellement, son activité est majoritairement tournée vers le traitement des munitions historiques et sa zone de compétence sera reprise par le centre de Crépy (Somme) dont les effectifs seront renforcés en conséquence. Parallèlement, le département de l'Eure, aujourd'hui couvert par le centre de Versailles sera rattaché au centre de Caen. Les effectifs du centre d'Arras seront renforcés de 10 à 17 agents pour permettre d'armer une équipe sur l'agglomération de Lille. Les délais d'intervention sur l'aéroport de Beauvais sont identiques entre Amiens et le site de Roissy (40 min). La combinaison de ces deux mesures complémentaires permettra de mieux traiter la problématique des engins explosifs improvisés (EEI) et de répondre pleinement aux exigences des délais d'interventions, dans un contexte de menace terroriste élevée. Le service du déminage continuera à assurer les missions de collecte, et de neutralisation des munitions historiques de la Somme, et à sécuriser les voyages officiels et les grands événements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Édouard Courtial](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95365

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 avril 2016](#), page 3531

**Réponse publiée au JO le :** [28 février 2017](#), page 1813